

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOULVÉ-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 décembre 1842.

Le *Courrier de Lyon* revient de nouveau sur les événements de Barcelonne et sur les moyens de répression mis en usage par Espartero pour soumettre cette malheureuse cité et y faire régner la terreur. Cette fois du moins il ne donne pas son adhésion sans réserve aux mesures sanguinaires des vainqueurs ; il veut bien « déclarer hautement que, parmi les moyens mis en usage par Espartero ou ses lieutenants pour arriver à la connaissance et à la punition des coupables, il y en a d'immoraux. »

Cette déclaration est en quelque sorte une rétractation des doctrines excessives avancées antérieurement par le *Courrier* ; car, lorsqu'il a dit formellement que Barcelonne était justement châtiée, déjà les exécutions militaires commençaient et la contribution de guerre de dix millions de piastres avait été ordonnée.

Ces faits avaient un caractère aussi odieux et aussi grave que ceux qui se sont développés depuis ; ils en étaient les précurseurs. Prenons-y garde : dès que nous nous laissons entraîner vers des théories qui blessent les règles essentielles de l'équité, nous n'avons plus de point d'arrêt fixe. Puisque le *Courrier* a admis immédiatement comme louables les premières mesures d'Espartero, il aurait pu donner également son approbation aux exécutions par bandes qui déciment la capitale de la Catalogne et aux excitations pécuniaires à la dénonciation. Pour nous, tout se lie dans la conduite d'Espartero : dès qu'il a refusé d'entrer dans les voies de pacification qui lui étaient ouvertes, il s'est mis en dehors des principes d'ordre et d'humanité qui doivent toujours guider les hommes d'état en matière de répression.

Dans les guerres civiles, toutes les fois qu'une porte est ouverte à la clémence, on doit en user ; c'est avec la plus extrême réserve qu'il faut employer les moyens de violence. C'est pour cette raison que nous avons attaqué vivement Espartero pour le fait du bombardement, qu'il pouvait éviter. Jusque là, nous avons attendu pour émettre un avis. Cefacte accompli, nous nous sommes cru dans l'obligation de le flétrir.

Encore une fois, il y a des moyens de répression qui ne sont plus dans nos mœurs, qui sont à jamais proscrits par la raison et le bon sens ; dans l'intérêt de tous les partis, on doit mettre des limites à l'action même de répression dont le pouvoir peut user, car les voies excessives employées par une opinion peuvent, les circonstances changeant, passer en d'autres mains et servir à l'oppression de cette opinion même.

Le *Courrier* s'indigne des fusillades par bandes : c'est bien. S'il les blâme en Espagne, il ne les tolérerait pas en nos contrées. Toutefois les fusillades par bandes appartiennent au même ordre de faits que le bombardement des cités sans urgence.

Les bombes incendiaires frappent partout et brûlent les maisons des gens paisibles tout aussi bien que celles des révoltés. Ainsi, le droit de la guerre qu'on invoque a même frappé des innocents, et c'est cette extension que nous ne pouvons admettre. Par le bombardement on va plus loin même que par les exécutions sommaires, puisqu'au moins dans ce cas il y a quelques recherches sur les faits imputés aux individus qu'on exécute, puisqu'on ne tue pas indistinctement.

A l'occasion de la révolte de Barcelonne, nous avons à demander au *Courrier* de vouloir bien nous expliquer comment il peut

tenir pour légitimes tous les actes d'Espartero et pour coupables les faits des révoltés, lui qui considère Espartero comme n'ayant pas de droits réels à la régence. Si Espartero est à vos yeux un usurpateur, les Barcelonnais ont donc parfaitement agi en voulant le renverser. D'où vient que vous les blâmez ?

Le *Courrier* n'a pas encore répondu à cette interpellation : elle n'est pourtant pas sans valeur, car la révolte n'est véritablement coupable qu'autant qu'elle s'adresse à un gouvernement légal et régulier ; quand elle s'adresse au contraire à un gouvernement dépourvu de droits, elle est louable. Qu'importe que les révoltés aient agi isolément ou collectivement ! ils n'en sont pas moins fondés à avoir tenté de rentrer dans l'ordre, puisqu'il est violé.

Il faut véritablement que le *Courrier* ait bien peu de confiance dans les principes fondamentaux sur lesquels reposent les pouvoirs, pour ne pas avoir suivi dans cette affaire de Barcelonne ceux qu'il a adoptés jusque dans leurs dernières conséquences, et pour ne pas s'être déclaré en faveur des insurgés.

Quant à nous, si nous n'avions regardé les droits d'Espartero comme fondés, nous n'aurions pas hésité à le faire ; mais on sait que nous avons toujours pensé qu'il avait reçu délégation suffisante de la nation espagnole pour être de droit régent du royaume. Quoique nous ayons admis son droit comme réel, il ne nous a pas égarés à ce point de croire que pour le maintenir tout était permis, que le sac et le pillage des villes étaient choses licites et admissibles : c'est que pour nous il n'y a pas de droit qui ne rencontre d'autres droits tout aussi respectables ; c'est que les forces des nations ne sont confiées aux hommes qui les gouvernent qu'à la condition de les employer avec sagacité, prudence et moralité. Quand on en abuse en vertu de quelque principe que ce soit, on en vicie l'essence et on se met en dehors des conditions d'ordre et de justice qui seules peuvent assurer le repos et la liberté des populations : c'est ce qu'a fait Espartero.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Des lettres de Barcelonne, datées du 8, portent à plus de 400 le nombre des individus arrêtés. Une commission militaire les juge et ils sont immédiatement fusillés.

La peine de mort prononcée contre toute personne qui conserverait une arme quelconque, et la prime promise aux dénonciateurs, font que les habitants, terrifiés, apportent en toute hâte les armes qu'ils ont à leur disposition, fusils, pistolets de guerre ou de chasse, épées, sabres, poignards, objets de luxe et de curiosité. On a même saisi les armes de théâtre, les piques, les sabres innocents des comparses.

De nouvelles troupes continuent d'arriver à Barcelonne. Il y a en ce moment dix ou douze mille hommes.

— Le paquebot espagnol *Gaditano*, qui a quitté Barcelonne le 13 décembre à dix heures du matin, est entré dans le port de Marseille le 14 dans l'après-midi. Il a apporté la nouvelle que la veille de son départ treize personnes avaient été fusillées ; ces malheureux étaient des miliciens et des bourgeois. Les dégâts causés par le bombardement seront réparés aux frais de la ville, qui est obligée de fournir mille hommes par jour auxquels on ne donne pas un maravedis. Espartero occupe toujours son quartier-

général de Sarria. Zurbano s'est rendu à Gironne pour y rétablir l'ordre et y opérer des arrestations.

La ville est toujours dans la même situation de stupeur ; presque tous les magasins sont encore fermés.

— Les journaux de Madrid sont du 8 décembre.

La veille, on savait dans cette ville la reddition de Barcelonne à la suite d'un jour de bombardement. Tous les journaux n'ont poussé qu'un cri contre cette barbarie insigne : il va sans dire que les feuilles stipendiées doivent être exceptées ; elles célèbrent la victoire du régent et profitent de l'occasion, le *Patriota*, par exemple, pour lui conseiller de la pousser jusqu'au bout, et l'*Espectador*, pour insinuer qu'une femme ne pourrait jamais triompher des insurrections. Ainsi donc le masque est levé : on veut faire d'Espartero un roi et un roi absolu.

La *Gazette* contient des dépêches officielles qui vont jusqu'au 5 décembre. On y voit que le 2, au moment où la ville allait se rendre par les soins de la junte dont le baron de Malda était président, les exaltés, qui voulaient toujours tenir bon, firent un mouvement, à la suite duquel débarquèrent plusieurs des individus compromis qui étaient déjà à bord de bâtiments français ou autres, et formèrent une junte déterminée à résister. Cette junte, qui prit plusieurs arrêtés énergiques, était présidée par M. Crispin Gaviria. Mais le 3, au milieu du bombardement, le faubourg de Barceloneta se soumit d'abord à Van Halen ; puis, le lendemain matin, les portes de la Mer et Saint-Antoine furent ouvertes par surprise de l'intérieur même de la ville, et c'est ainsi que tout fut fini. Les dépêches accusent, au reste, les modérés et M. de Lesseps du fait du débarquement de ces exaltés.

Suivant le *Heraldo*, le général Ayerbe, qui commande le district de Saragosse, a été nommé capitaine-général de la Catalogne. L'*Eco de Aragon* du 10 ne fait pas mention de cette nouvelle. On assure pourtant que, lorsque le régent arriva à Sarria, il reçut Van Halen avec tant de froideur, que celui-ci, sentant sa disgrâce, se retira en larmes.

On disait don Juan Van Halen, frère du héros de Barcelonne, arrivé par le courrier qui apportait les dépêches. Il faudrait donc s'attendre alors à quelque chose de nouveau, car le commandant de Tarragone ne serait venu que pour porter des ordres verbaux et importants aux ministres qui sont à Madrid.

Il y a eu l'avant-veille à Madrid une espèce d'émeute motivée par le fait suivant. Des affiches relatives à un poème de M. Villergas intitulé *la Danse des Sorcières* (on appelle ainsi les ministres à cause de leur âge avancé) avaient été apposées sur les murs avec des fragments de ce poème, très-hostile au parti *ayacucho*. Quelques hallebardiers de la reine ayant passé devant une de ces affiches, un d'eux la déchira avec son sabre. Aussitôt des jeunes gens qui la lisaient en même temps se montrèrent prêts à leur faire un mauvais parti. Tout s'est calmé pourtant par l'arrivée subite d'un détachement du poste voisin.

A Malaga, les élections pour la municipalité ont été toutes en faveur du parti ultra-progressiste.

Le 2, il y a eu à Séville une alerte causée par des cris *Aux armes !* poussés sur une promenade ; mais la chose n'a pas eu de suite.

FEUILLETON DU CENSEUR.

Souvenirs de Calabre.

ANTOINE.

Mon cousin Henri me soutenait avec une désespérante ténacité que la nature fait les hommes bons ou mauvais, au gré de son caprice, comme elle fait les crétins et les hommes de génie, et qu'aucune puissance humaine ne peut dénaturer ni même modifier sensiblement les instincts pervers ou généreux que la créature apporte en naissant. Après avoir épuisé pour le combattre toutes les ressources de ma dialectique, j'allais vraisemblablement finir par me fâcher, lorsque notre oncle Frédéric, qui était en belle humeur et qui venait d'avaler un verre de punch au kirschenwasser, s'écria tout-à-coup :

— Les faits sont les meilleurs arguments qu'on puisse produire dans une discussion. Ecoutez donc une histoire qui ébranlera, je pense, la conviction de Henri. C'est l'histoire du capitaine Antoine.

Et il commença ainsi :

I.

A ROGILIANO.

Vers la fin de l'année 1807, j'étais cantonné avec ma compagnie aux environs de Cosenza, dans le joli village de Rogiliano, en Calabre. Depuis plus de deux ans, nous faisons dans ce malheureux pays une guerre désastreuse pour les deux partis, guerre de buissons, d'embuscades et de surprises comme la faisaient les *guerrilleros* dans la péninsule et les blancs en Vendée, guerre de toute une population ameutée contre un principe. L'insurrection avait éclaté au moment où Joseph était venu prendre sur le trône des Deux-Siciles la place du roi Ferdinand IV. La mollesse avec laquelle on essaya de réprimer ces premières manifestations hostiles enhardit les insurgés et exalta leur audace. La révolte se trouva organisée d'une manière formidable sur toute l'étendue de la province. Le ministre Salicetti comprit enfin qu'il fallait recourir à des moyens énergiques pour faire rentrer dans l'obéissance toute cette population menaçante, et, au mois d'octobre de l'année 1805, un corps d'armée imposant avait pénétré en Calabre. Alors commença une de ces terribles luttes de nationalité et de fanatisme qui dépeuplent les états et ne se dénouent qu'au milieu des ruines.

J'étais lieutenant dans une des compagnies du 2^e bataillon de volontaires corses, un brave bataillon composé de huit cents gaillards ardents au feu, plus agiles que des chevreuils, audacieux et remuants comme de vrais enfants du soleil. J'étais, ainsi que je viens de vous le dire, cantonné avec ma compagnie à Rogiliano, un délicieux *borghetto* tout blanc et vert, encadré dans des collines verdoyantes, et arrosé par une petite rivière qui se joue capricieusement au travers de ses rues silencieuses et fleuries. Je vivais avec mon capitaine, un brave et loyal jeune homme avec qui je m'étais lié d'affection. Antoine était Basque, et l'un des plus beaux hommes que j'aie vus à l'armée ; il avait bien près de six pieds de haut, des formes athlétiques et harmonieuses à la fois, un œil noir et chatoyant. C'était un de ces types de *bel homme* qui, à l'époque où se passe cette histoire, épo-

que qui avait la prétention de ressusciter les prouesses héroïques de Sparte et de Rome, arrivaient vite à la fortune et aux honneurs. A l'heure qu'il est, personne ne m'ôtera de la tête que, sans l'opulence de son galbe homérique, Kléber, resté simple capitaine, n'aurait pas succombé sous un poignard musulman, et que le beau Murat, avec quelque défaut de taille et quelque imperfection de traits, aurait passé sa vie à caracoler à la tête d'un régiment de hussards.

La nature octroie rarement à une seule créature toutes ses faveurs ; par une prudente retenue, elle répartit à l'un la beauté, à l'autre la force, à un troisième le talent, comme si la perfection était inconciliable avec l'humanité. J'ai eu l'occasion de remarquer fréquemment que les hommes les plus heureusement doués en intelligence n'atteignaient pas d'habitude des limites de taille extraordinaires, et j'ai vu plus d'un Antinous ne pouvoir suivre un enfant dans la plus innocente des argumentations. Mon ami Antoine faisait pourtant une brillante exception à cette règle parcimonieuse. Quoique grand et beau, il possédait une intelligence fine et pénétrante ; il avait, en outre, des qualités de cœur fort estimables. Je ne lui connaissais pas un seul défaut essentiel qui pût ternir ce brillant ensemble de qualités. Vous vous étonnerez peut-être qu'avec tous ces avantages, Antoine, qui avait près de vingt-sept ans, ne fût encore que simple officier subalterne, comme moi chétif qui n'avais qu'un extérieur fort grêle et un esprit médiocre ; mais le prurit de l'ambition n'avait jamais émoussillé sa nonchalance, et puis il y avait en lui un fonds de fierté qui n'était pas sans raideur et qui le mettait en hostilité permanente avec ses chefs. Il se soumettait aveuglément aux prescriptions les plus sévères de la discipline ; mais il résistait avec vigueur à toute tyrannie déraisonnable, d'autant plus haut qu'elle émanait. Il était assidu auprès d'une alerte artisanne ou d'une prude bourgeoise ; mais il riait effrontément au nez de ces ridicules beautés blasonnées, empanachées et badigeonnées qui tiennent l'oreille du ministre et dispensent les faveurs.

Certes, s'il ne se fût agi que de procéder loyalement et la tête haute, Antoine eût été colonel à trente ans ; mais la bassesse et l'intrigue étaient pour lui choses inconnues, et alors comme aujourd'hui, disons-le tout bas, l'intrigue entraine toujours pour quelque chose dans ces fortunes militaires inouïes qui vous prennent un homme au corps-de-garde et vous le campaient sur un trône. Enfin, comme je vous l'ai dit, Antoine n'était pas ambitieux. Il se laissait aller insoucieusement au fil des événements. Sa vie était un lac à la surface polie dont aucun orage n'avait encore remué les eaux. Un autre sentiment devait bientôt s'éveiller dans cette âme qui méconnaissait encore sa puissance, et soulever de terribles tempêtes dans cette existence jusque là si limpide et si reposée.

Nous passions tous deux notre temps à fumer, à deviser de l'avenir et à attendre impatiemment la reprise des hostilités suspendues. Nous n'attendrions pas long-temps.

Un détachement du bataillon qui se rendait de Nicastro à Nicotera fut surpris dans une gorge par une bande d'insurgés qui s'étaient remis en campagne, et qui le détruisirent complètement. Il ne resta même pas, comme aux Spartiates de Léonidas, un soldat pour nous apprendre cette défaite, et ce ne fut que plusieurs jours après que, dans le pressentiment de la catastrophe, on se mit à sa recherche. On ne retrouva que des ca-

dravres mutilés, dépecés et à demi dévorés par les chiens et par les corbeaux. Aussitôt l'ordre parvint à Antoine de battre la campagne avec ses chasseurs, de découvrir et de tailler en pièces la bande qui avait opéré. Nous nous mîmes immédiatement à l'œuvre. Pendant quinze jours nous explorâmes le pays en tous sens. Nous escaladâmes tous les rochers, nous descendîmes dans tous les ravins. Tous les champs couverts de moissons furent fouillés à la baïonnette. Nous ne découvrîmes personne. Nous rentrâmes découragés dans notre cantonnement, et Antoine rendit compte à l'état-major-général du résultat de son expédition. Il lui fit prescrire de se tenir constamment en éveil, et de renouveler de temps à autre ses perquisitions. Nous nous replongeâmes donc dans nos bucoliques loisirs, gâtés seulement par une surveillance plus active et une inquiétude assez légitime sur l'avenir qui nous était réservé.

Pour rompre la monotonie de mon existence et me distraire de la contrariété que me causait l'insuccès de nos recherches, il me vint à l'esprit de taquiner de mes galanteries une avenante et coquette villageoise qui occupait, en société d'un vieillard à barbe blanche, une maisonnette adjacente à celle que j'habitais moi-même avec Antoine.

La *Zitellina* avait un genre de beauté qui m'avait fait remarquer depuis long-temps. Sa taille était souple et liante, ses hanches rebondies. Les traits de son visage étaient dessinés avec une délicatesse extrême, et, chose inouïe dans ces contrées de feu, de longs cheveux blonds et soyeux retombaient en grosses boucles autour de son cou. Plus d'une fois, en considérant Annunziata, — c'était son nom, — je m'étais amusé à la voir dans mon imagination d'une longue robe de *ras* et d'une fraise en point de Bruxelles, et alors il me semblait voir apparaître cette pure et poétique image d'Anne de Boulen, cette reine d'un jour, cette fleur de printemps que le souffle infecté de son royal époux devait sitôt décolorer et flétrir. Si ce n'eût été son dialecte calabrais et son grossier jupon de laine écarlate, j'aurais fait volontiers d'Annunziata l'héroïne d'un roman plein d'intérêt. La blonde fille se laissait lutiner par moi sans trop de façons, et, comme elle se défendait fort mal, il arrivait parfois qu'un baiser retentissant pleuvait sur sa joue ; mais là s'arrêtaient tous mes triomphes auprès d'elle. Aussitôt que mes entreprises menaçaient de devenir plus audacieuses, elle prenait une attitude sévère qui m'imposait. J'étais singulièrement piqué de cette résistance, et, par un effet assez ordinaire de l'amour-propre aiguillonné par la contrariété, l'inclination passagère que j'éprouvais pour Annunziata, irritée par les obstacles que me suscitait sa coquetterie, prenait tous les jours une nouvelle constance. Je crois, Dieu me damne que le caprice aurait fini par se métamorphoser en passion sérieuse, si la cruelle qui se riait de mes langueurs ne se fût enfin appaisée. Un jour, à l'ombre d'un gros figuier feuillu, nous eûmes un long entretien entrecoupé de soupirs et de serrements de main. La belle villageoise me paraissait émue, et je faisais d'éloquents frais d'éloquence pour assurer mon triomphe. Tout-à-coup elle se rapprocha de moi, appuya ses deux mains sur mon épaule, et se hissant sur la pointe des pieds pour atteindre à mon oreille :

— Frédéric, me dit-elle bien bas, je vous aime !

— Parbleu ! m'écriai-je tout haut d'un ton dont Lauzun eût envié l'impudente fautilité, il y a fort long-temps que je le sais !

Le *Moniteur* a publié hier une ordonnance royale qui supprime pour l'avenir les droits dont étaient frappées, à leur arrivée en France, les marchandises en transit. Plusieurs journaux annoncent aujourd'hui, à cette occasion, les louanges de M. Cunin-Gradaigne, comme si ce ministre avait pris la seule résolution qui dût sauver le commerce de notre pays et assurer pour toujours sa prospérité. La mesure est bonne, sans doute, mais les louanges qu'on lui donne sont exagérées. Les droits qui frappaient les marchandises en transit étaient fort légers, et si la suppression totale de ces droits a pour résultat de faire débarquer au Havre et à Marseille un peu plus de ces marchandises dont l'Allemagne s'approvisionne en ce moment par Anvers et par Trieste, ce n'est pourtant pas là ce qui donnera à notre commerce de transit une grande activité et de beaux profits.

Ce qui fait que depuis long-temps les marchandises étrangères, dont la route directe serait de venir débarquer au Havre et à Marseille, ont pris une autre route pour se rendre en Allemagne, c'est que nos voies de communication sont dans un état d'infériorité telle vis-à-vis des voies de communication des autres pays, qu'il y aurait vraiment folie à faire transporter lentement et à grands frais sur les routes de France ce qui, sur d'autres routes, peut se transporter beaucoup plus rapidement et d'une manière en même temps plus économique. Mettez activement la main à l'achèvement de nos canaux, faites commencer nos chemins de fer dans les directions que les marchandises étrangères ont à suivre pour traverser la France, et vous amèneriez à vous ces marchandises bien plus sûrement qu'en renonçant en leur faveur à des taxes dont elles souffraient peu, et dont la suppression ne suffira pas pour leur faire reprendre la route de notre pays.

Le *Journal des Débats* ne réplique rien ce matin ni au *National*, ni à la *Presse*; c'est donc maintenant un fait constaté, la feuille Bertin a frustré le trésor de près d'un demi-million. Si les tribunaux ne font pas leur devoir, il restera à la chambre à faire le sien; et nous espérons que la question se présentera à la tribune, au nom de la loi violée, au nom des intérêts des contribuables.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE.

La bourse a commencé aujourd'hui avec une apparence de hausse. Quelques affaires ont été faites avant l'ouverture à 79 30, et la rente a ouvert au parquet à ce prix. Elle a un peu fléchi après l'ouverture, et elle est tombée à 79 25. Ce cours n'a cependant été fait qu'au parquet. Après la réponse des primes, il y a eu une légère réaction en hausse, et la rente est montée à 79 35. Elle est restée demandée à 79 30 au parquet et dans la coulisse.

Cinq 0/0, 149 60. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 79 25. — Banque, 0000 00. — Obligations de Paris, 4502 50. — Naples, 102 00. — Dette active d'Espagne, 93 1/4. — Etats-Romains, 104 1/8. — Cinq 0/0 belge, 103 3/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1052 50, 5080 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Notre correspondant d'Alger nous mande ce qui suit, sous la date du 10 décembre :

« Le *Moniteur algérien* ne donne aucune nouvelle des opérations militaires qui ont lieu en ce moment; il en est arrivé cependant, et voici ce que je peux vous donner comme venant de source presque officielle :

« Il se peut que la pluie ait contrarié pendant quelques jours les opérations de nos colonnes, mais généralement le temps a été beau depuis leur départ, et il a permis probablement à notre gouverneur d'étendre le cercle de nos possessions. Déjà, à la date du 30, il avait pénétré dans les montagnes d'Ouemseris. Les Kabyles ont pris la fuite à l'approche de nos colonnes, et tous leurs villages ont été incendiés. A la rentrée de l'armée dans la plaine, les tribus suivantes ont amené les chevaux de soumission : Beni-Boudouan, Grebaza, Bethelali, Beni-Bongrenous et Chouchoua.

« Les tribus des Beni-Zecies n'ayant pas amené leur cheval de soumission, le gouverneur a pénétré chez elles, et les femmes, les enfants, les troupeaux et un butin riche et considérable sont restés en son pouvoir. La terreur que cette razzia a produite a amené la soumission immédiate des tribus Beni-Rached, Sendjass, Oulad-Anqien, Beraze et Aataf.

« Deux chefs importants, les aghas Hadj-Ben-Rebakh et Si-Caddour-Ben-Chirg, ont abandonné la cause de l'émir et se sont rendus auprès du

A ces mots, Annunziata recula d'un pas en croisant ses deux bras sur sa taille; elle me toisa avec une si dédaigneuse expression d'orgueil, que je restai tout interdit devant cette enfant qui me dominait. Heureusement l'indignation que mes outrecuidantes paroles avaient allumée dans le sein de la fière Calabraise fut de courte durée. L'éclair de ses yeux s'éteignit; ses lèvres se remirent à sourire, et elle me dit avec une ravissante petite moue :

— Vous êtes un fat, lieutenant, et vous ne méritez pas les bontés qu'on voudrait bien avoir pour vous.

Ces paroles m'attristèrent infiniment. Je pris la folle-fille par la main, et la forçai à se rasseoir sur le tertre vert; au bout d'un instant, la paix était faite et elle m'avait répété dix fois qu'elle m'aimait. Enfin, pour donner une éclatante confirmation à ses paroles, elle reprit la mignarde position que vous savez et me dit encore à l'oreille, mais d'une voix presque imperceptible et entrecoupée par l'émotion :

— Je serai demain soir, à neuf heures, à la grotte de la Fourche.

Oh ! j'y serai avant vous ! m'écriai-je. Le cœur épanoui de joie.

Je voulus alors reprendre sa main; mais l'espiègle était déjà loin qui courait comme une chevrete à travers les herbes de la prairie, et bientôt elle disparut au milieu de l'obscurité qui tombait du ciel.

Je rentrai au logis gonflé d'orgueil. Quoique je ne fusse plus au début de ma carrière, la vie agitée que j'avais menée jusqu'alors ne m'avait pas permis d'enregistrer beaucoup de triomphes amoureux sur mes tablettes galantes; aussi la conquête d'une petite paysanne à peine dégrossie me parut-elle en ce moment savoureuse au-delà de toute expression. Je considérais Lovelace et Bassompierre comme des séducteurs assez médiocres, et en rentrant chez moi je baissai instinctivement la tête pour que mon front n'allât pas heurter la frise de la porte.

Je trouvai dans ma chambre le capitaine. Antoine qui m'attendait en fumant dans une grande pipe de corne de rhinocéros.

Bonsoir, Antoine, lui dis-je en me cambrant avantageusement; je t'invite à boire du punch.

Diab ! fit le capitaine en me regardant à travers un nuage de fumée, il paraît que les nouvelles sont bonnes. Je te trouve grand, de deux pouces depuis tantôt.

Mais... ça ne va pas trop mal, répondis-je en me frottant les mains de façon à les dépouiller de leur épiderme.

Ah ça ! fit Antoine dont les yeux s'allumaient et qui déposa sa pipe, est-ce que tu serais sur la trace des brigands ?

A cette question inattendue, je faillis perdre contenance et je me sentis rougir. En effet, telle était l'ardeur avec laquelle nous étions lancés dans les agitations de cette étrange guerre, que je me trouvais coupable d'avoir perdu, même pour un instant, la pensée des devoirs que nous avions à remplir.

Non, répondis-je avec beaucoup plus d'humilité, je n'ai rien appris de nouveau concernant l'ennemi. C'est une sotte amourette, dont je suis sur le point de clore le dénouement, qui me mettait ainsi en belle humeur; mais tes paroles m'ont rappelé les obligations que l'honneur nous impose.

Il n'y a pas pour nous de distraction permise, avant que les assassins de nos frères ne soient suspendus à un gibet.

A ces mots, il me sembla qu'une subite rougeur colorait le front et les

On assure que le khallia Sidi-Embarack a été abandonné même par ses proches parents.

Le gouverneur général a continué sa marche et s'est dirigé vers Sprat et les Beni-Ouagras, tribus insoumises, dans l'intention de les attaquer si elles ne se soumettaient pas aussitôt.

Ainsi que l'on dit en commençant, le temps est toujours beau, et si l'on veut en profiter, nous aurons sans doute à apprendre bientôt.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Toulon, le 13 décembre. — Le vaisseau le *Jupiter*, commandé par M. Allary, capitaine de vaisseau, venant de Brest, où il est parti le 17 novembre dernier avec 200 condamnés militaires, et en dernier lieu d'Alger où il a débarqué ses passagers, a mouillé sur rade.

Il paraît certain que l'on a le projet d'organiser des corps de spahis dans notre colonie du Sénégal, dont le climat est si meurtrier pour les troupes qui y séjourneraient pendant quelque temps seulement. Une centaine de spahis pris en Algérie formeront le noyau des troupes de cette arme que l'on va organiser au Sénégal.

Nous trouvons l'article suivant dans un journal de Paris :

« Une combinaison ministérielle semble à la veille d'être faite. M. le comte Molé en serait l'auteur. Il espère triompher de quelques difficultés qu'il a essayées pour la composition d'un cabinet. Ainsi, M. Passy s'est prêté de très-bonne grâce aux ouvertures qui lui ont été faites, et on croit qu'il aurait promptement achevé de vaincre les scrupules déraisonnables de M. Dufaure. Quant à M. Billault, il a fait des conditions qui équivalent à un refus.

M. le maréchal Soult, qui a toujours éprouvé la plus grande antipathie pour M. Guizot, ne demanderait pas mieux que de garder la présidence du conseil et le portefeuille de la guerre, et dans les entretiens qu'il a eus avec M. Molé, il était autant de sottises gâchées qu'il sait montrer de rudesse quand il n'a aucun inconvénient à garder.

M. Molé, qui voudrait faire pivoter sur le centre gauche la combinaison qu'il s'efforce de produire, irait même plus loin s'il en avait le pouvoir. Sachant combien M. Barrot a lieu d'être mécontent de M. Thiers, il désirerait offrir la présidence de la chambre à l'honorable chef de la gauche, en donnant les sceaux à M. Sauzet. Il croirait ainsi se mettre à l'abri de toute tentative de coalition et avoir un point d'appui contre les menées souterraines de la cour. Mais on ne lui permettrait pas de réaliser ses vœux, et si M. Sauzet consent à prendre un portefeuille, M. Molé devra porter M. Dupin à la présidence.

M. Molé se dit et se croit nécessaire. Il déplore en termes mesurés, mais significatifs, l'état de nos relations extérieures. L'influence qu'il paraît prendre irrésistiblement la cour, M. Molé, a dit dernièrement un puissant personnage, se croit l'homme de l'Europe; il se trompe. L'homme de l'Europe, c'est moi ! En apprenant ce propos, une dame dont l'esprit brille dans les salons de la diplomatie a dit : « Ils se trompent tous les deux. » Le mot a été répété et a causé du chagrin.

La haine qu'on porte à M. Molé est d'autant plus amère qu'en travaillant à la formation d'un cabinet il contrarie les intentions et les projets de la cour. Louis-Philippe n'a rien tant à cœur en ce moment que de conserver M. Guizot. Afin d'être sûr d'être sûr, il a écrit une lettre où il l'appelle son cher maître, lettre qu'il l'a autorisé à montrer. A la faveur de cette lettre, qu'il déployait avec orgueil, M. Guizot espérait ramener à lui les récalcitrants qui font scission dans le parti conservateur.

Mais, ô prodige ! elle n'a produit aucun effet. M. Fouchon lui-même est resté froid en la lisant, car il ne peut pardonner à M. Guizot d'avoir fait appeler la réunion qui s'est tenue chez lui pour manifester de l'opposition à l'union douanière la *Junie industrielle*, il conserve, d'ailleurs, une faible personnalité pour M. Molé et même, dit-on, pour M. de Salvandy.

Il a donc fallu se résigner à voir M. Molé travailler à la constitution d'un ministère, sans à lui susciter sous main des obstacles qui sont les moyens habituels du système. On espère qu'il se fatiguera en efforts impuissants, et que l'inutilité de ses tentatives découragera quiconque oserait aspirer au pouvoir sans la permission de la cour. Alors M. Guizot aborderait triomphalement la session avec l'espoir de la traverser.

Quoi qu'il en soit, la crise qui préoccupe le public n'aura pas de durée; il faut qu'elle soit terminée plusieurs jours avant la reprise de la session; ainsi le veut la cour. Quand un ministère se forme en l'absence de la chambre, c'est de la chambre seule que la cour qu'il paraît leur existence; mais quand un cabinet est renversé par un vote, son remplacement éprouve des obstacles interminables. On n'a pas oublié les crises qui ont précédé la formation des cabinets du 22 février et du 15 avril, et la crise de cinquante jours qui suivit les élections de 1839, en présence des chambres assemblées.

Si l'on voit que M. Molé est assez fort pour renverser le ministère, on aura l'air de lui offrir. On lui en offrirait beaucoup, ce qu'on ne pourrait dans quelques jours l'empêcher de prendre; mais s'il n'a pas habile-

former, M. Guizot restera.

Le *Standard*, journal tory, nous apporte des nouvelles révélées sur les négociations pendantes entre les cabinets de Londres et de Paris relativement au droit de visite et aux conventions de 1831-1833.

Voici ce que nous lisons dans ce journal :

Depuis la nouvelle que nous avons donnée de la détermination du cabinet français de se tenir aux traités de 1831 et 1833, nous avons vu le comte de Saint-Aulaire et lord Aberdeen relativement à ces traités. Nous ne dirons pas que malgré leur importance incontestable, car nous préférons nous abstenir de dire quelque chose de nature à ranimer une vive polémique dans les colonnes des journaux de Paris; mais, apprenant avec regret que la question du droit de visite mutuel formera la base des attaques que la commission dans la chambre des députés, nous croyons devoir jeter sur les faits en question une assez vive lumière pour faire clairement voir aux Français l'opinion de la nation anglaise et de son gouvernement sur l'esclavage et sur les moyens de mettre fin à la traite.

Le *Journal des Débats*, qui est la tribune de la vérité, a été le 18 décembre 1841 à cet égard la requête de l'ambassadeur de France à Londres, bien que le *Journal des Débats* n'en ait rien dit. M. de Saint-Aulaire avait fait suivre cette requête de la demande de l'abrogation des traités de 1831 et de 1833; et il se basait sur ce que le protocole de 1841 reposait sur les anciens traités, étant le même en principe et ne différant (si cela peut passer pour une différence) que par la grande sphère d'action attribuée à leurs effets, les objections articulées contre la ratification de ce protocole militaient également contre la conclusion de ces traités et s'appuyaient sur les mêmes arguments.

En conséquence, il se croyait tenu d'invoquer le gouvernement anglais à relever la France de son obligation et à ouvrir des négociations pour un nouveau traité fondé sur d'autres principes. M. de Saint-Aulaire considérait que le principe du dernier traité, conclu entre les Etats-Unis et l'Angleterre, était de nature à pouvoir sûrement devenir la base d'un arrangement entre l'Angleterre et la France, et nous croyons que le représentant de la France exposait à l'appui de sa demande, non seulement que le protocole de décembre 1841 devait être clos, mais encore que les traités existants devaient être abrogés à cause de l'état de l'opinion publique en France. Nous étions alors en possession d'un aperçu exact sur la position de M. de Saint-Aulaire et sur les raisonnements qui l'appuyaient. Nous allons soumettre à nos lecteurs la réponse de lord Aberdeen. Sa seigneurie répondit au prétendu précédent du traité américain en disant qu'il n'y avait eu aucune manière quelconque entre l'Angleterre et la France au sujet de la question de l'esclavage. Jusqu'à l'époque de la conclusion du traité avec l'Amérique, il n'y avait eu, dit sa seigneurie, aucun traité quelconque relativement à la traite des noirs entre l'Angleterre et l'Amérique.

Les Américains donc, loin de demander les modifications d'un traité existant, prenaient au contraire l'initiative pour sympathiser avec les sentiments de l'Angleterre par leur volonté d'adopter eux-mêmes des mesures plus efficaces pour mettre un terme à l'esclavage. Le gouvernement américain ne pouvant pas (sans doute d'après les traditions reçues du peuple des Etats-Unis, et suivant leur constitution) contracter l'engagement d'admettre un droit de visite mutuel, il n'était pas, il ne pouvait pas être question de ce principe. Le gouvernement anglais de fait ne pouvait pas, et l'Angleterre ne devait pas refuser cette offre. Quant à la France, la position était toute différente; aucune objection fondamentale n'était faite contre le droit de visite.

Le principe était devenu partie intégrante des traités et avait été mis en pratique depuis nombre d'années sans qu'un mot de plainte ou de réclamation se fût fait entendre. Par suite de la promesse faite au peuple anglais de réaliser un objet si ardemment désiré par lui, il avait été fait des sacrifices considérables; vingt millions lui avaient été imposés, s'il fallait aujourd'hui rétracter son consentement à l'abandon de cette promesse par l'abrogation des traités de 1831 et de 1833, il ne manquerait pas de repousser cette proposition au pied de la porte. Lord Aberdeen dit sa lettre aux lords de l'Amirauté comme fournissant la preuve d'un désir de satisfaire les susceptibilités des Français, et donnant l'assurance que, dans l'exécution de ces traités, aucune violation des conventions n'était tolérée de la part des officiers anglais de service sur la côte d'Afrique. Enfin, lord Aberdeen assurait le comte de Saint-Aulaire que, malgré les vœux qui lui étaient communiqués, le gouvernement français procédait violemment à l'abrogation des traités de 1831 et 1833, il serait du devoir des ministres de St-M. de rappeler l'ambassadeur d'Angleterre.

En présentant ce rapport que nous croyons être un résumé exact des négociations suivies entre M. de Saint-Aulaire et lord Aberdeen, nous nous abstiendrons de toute observation à ce sujet, car nous ne pouvons bien approfondi et pesé par tous les hommes raisonnables en France. Ces

« Un reste de vanité aiguillonnée par un grain de jalousie qui se faisait jour me dictait de répondre affirmativement à cette question; mais je lus tant d'anxiété dans les regards qu'Antoine, avait attachés sur moi, que j'eus pitié de lui, et je répondis :

— Non !

— Tant mieux ! dit-il en respirant bruyamment, ni moi non plus.

— Toi ! m'écriai-je encore; mais je ne vois pas quel rapport...

— Tu manques essentiellement de pénétration et de sang-froid, dit le capitaine. Cependant tu vas en avoir besoin pour les événements qui se préparent. Ecoute-moi donc.

Depuis long-temps une idée m'était entrée dans la tête. Pendant que nous courions la campagne à la poursuite des insurgés, j'ai vu plus d'une fois l'espérance poindre à travers les fissures des rochers que nous escaladions ou au milieu des buissons qui bordaient les sentiers. Je me suis précipité à l'improviste vers ces ennemis cachés; mais, une fois la haie franchie ou le rocher gravi, l'espérance avait disparu, et au lieu d'un brigand embusqué je ne voyais qu'un laboureur stupide qui poussait ses bœufs devant lui ou un mineur qui excavait péniblement la pierre. Ces hommes me saluaient et me tendaient leur gourde pleine, car ils étaient tous de notre village. Je buvais à leur gourde; mais plus d'une fois il m'avait semblé qu'une odeur de poudre s'échappait des mains et des vêtements de ces paisibles villageois. Alors je pensai que l'ennemi après lequel nous courions pouvait bien ne pas être fort éloigné de nous. Plusieurs indices nous venaient confirmer ces soupçons, et, maintenant, j'en ai la conviction, la bande qui a massacré nos soldats s'est organisée sous nos yeux. Ce sont les paysans de Rogliano, qui, éparpillés le matin dans la campagne, se sont trouvés tout à coup réunis par un signal mystérieux, ont égorgé nos frères et ont repris paisiblement leurs travaux après avoir donné leur père aux oiseaux de proie. Frédéric, et je t'atteste, les brigands ne sont autres que les habitants de Rogliano, et nous vivons au milieu d'eux !

Je commençais à comprendre.

Ce qui a définitivement changé mes soupçons en certitude, continua Antoine, c'est la duplicité de cette fille que nous courions tous deux à l'insu l'un de l'autre, parce qu'elle avait exigé de chacun de nous le plus grand secret sur nos relations avec elle. Annunziata est l'instrument dont veulent se servir nos ennemis pour se débarrasser de nous. Voyant l'impuissance qu'elle exerçait sur nos cœurs, elle s'est appliquée à attirer dans amour par une longue résistance, afin de nous attirer plus sûrement dans un piège qui doit nous coudre la vie à tous deux. Ce matin, en sortant de l'église de tes bras, cette femme est venue me dire qu'elle m'aimait, et qu'elle avait donné rendez-vous pour demain, à neuf heures, à la grotte de la Fourche, elle est venue me dire : « Je vous attends demain, à la grotte de la Fourche, à dix heures. » Comprends-tu maintenant ?

Je comprenais tout à fait.

— Eh bien ! dit Antoine, que comptes-tu faire ?

— J'irai au rendez-vous, répondis-je résolument.

— Oui, tu dois y aller, mais non seul. Tu y auras le premier, mais je te suivrai avec quelques hommes que protégera l'obscurité. C'est facile, car nous envoie pareille aubaine. Demain, les brigands seront en notre pouvoir; demain nos frères seront vengés !

En parlant ainsi, ses yeux luisaient comme des charbons ardents, et il

hommes, instruits par l'expérience des fâcheuses conséquences résultant pour le crédit public et l'industrie nationale de ce qu'on appelle une politique d'isolement, hésitent avant d'aller jusqu'à demander la rupture complète des relations diplomatiques avec l'Angleterre sur une question de laquelle le gouvernement aura avec lui l'appui cordial et unanime du peuple anglais et du monde civilisé.

Nous avons dit, il y a quelques temps, que nous avions lieu de croire que M. Guizot ne rattacherait pas son nom à la ruineuse folie d'une rupture diplomatique avec l'Angleterre. Nous ajoutons que nous sommes convaincus que pas un homme d'état digne de ce nom en France n'accepterait des fonctions à de telles conditions. En conséquence, nous nous adressons à ceux qui, par préjugé, par passion ou faux orgueil, provoqueraient une crise ministérielle de nature à entraîner des conséquences ébranlement différentes de leur attente.

On écrit de Paris, 8 décembre, à la Gazette d'Augsbourg :

La France ne pouvant parvenir sous M. Guizot à des alliances commerciales, les négociations secrètes ont été entamées, dans la seconde quinzaine du mois dernier, avec M. Molé qui aurait déclaré qu'il se faisait fort de faire cesser le refroidissement avec les grandes puissances de l'Europe, et une mission lui a été donnée sous la prévision de certaines éventualités. On assure que M. Molé prendrait pour programme une amnistie politique générale et l'admission des capacités au scrutin électoral.

Chronique.

LYON.

Les sieurs Etienne Dumoulin aîné, cultivateur, âgé de 26 ans, Etienne Dumoulin jeune, instituteur, âgé de 25 ans, et Jean Lafont, domestique, domicilié à Saint-Igné-de-Vers, ont comparu hier devant le jury pour répondre à une accusation de faux en écriture de commerce et usage de pièces fausses.

Les débats, quoique fort longs, ont été dénués de tout intérêt, et nous nous bornons à faire connaître le résultat de cette affaire.

Les trois accusés ont été déclarés coupables par le jury. En conséquence, la cour a condamné Dumoulin aîné à sept ans de travaux forcés, Dumoulin jeune et Jean Lafont à six années de la même peine; chaque accusé a été également condamné à 100 fr. d'amende.

On lit dans le Courrier de Lyon :

Il paraît certain que M. le conseiller Josseland, qui doit présider les assises du Rhône dans l'affaire Margellange, a fait choix de M. Berlioux, avocat du barreau du Puy, pour servir d'interprète devant la cour, en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouveraient les jurés, les magistrats et les avocats de comprendre le patois des nombreux habitants des campagnes qui doivent servir de témoins dans cette affaire. M. Berlioux est originaire de la commune de Rozières, limitrophe de celle de Saint-Etienne-Lardoux, et par conséquent il se trouve très-apté à ce rôle de truchement qui, dans une affaire aussi grave, a besoin d'être rempli par quelqu'un d'intelligent.

M. Lachaud a chaque jour des entrevues avec l'accusé Jacques Besson, on suppose qu'il se partagera la plaidoirie avec M. Rouher, son confrère de Rion. M. Lachaud répondrait à la partie civile et au ministère public; M. Rouher répliquerait, ensuite.

Les originaux de citation notifiés aux dames de Chamblay, portent qu'elles étaient absentes au moment où l'on s'est présenté à leur domicile.

M. le procureur-général paraît quelque peu indispoté. On pense néanmoins qu'il sera en état de porter la parole. Dans tous les cas, M. Félix Demia-Crouzilhac, qui a pris connaissance des pièces de la procédure, soutiendra l'accusation. (Réparateur.)

Un sieur B..., que l'on dit avoir été anciennement propriétaire des bains du Rhône, poursuivi pour des sommes considérables par des créanciers qui avaient obtenu contre lui la contrainte par corps, était parvenu depuis assez long-temps à se soustraire aux recherches dont il était l'objet. Avant-hier pourtant, sur le quai d'Albret, aux Brotteaux, il se trouva face à face avec l'huissier qui le poursuivait. Les deux personnages s'arrêtèrent, et le sieur B... se mit à rire, et dit : « Tu es là, toi ! » et se mit à rire de nouveau. L'huissier, qui avait environ six mètres de hauteur, et se régalait dans un bateau à laver, ce fut pour notre homme l'affaire d'une seconde. L'huissier paraissait peu tenté d'aller chercher B... dans cette

retraite, et celui-ci le détermina complètement à rien, rien faire, en lui criant que s'il approchait il se jetterait au Rhône. Un bateau ne tarda pas de venir chercher le sieur B..., que l'officier ministériel eut la douleur de voir lui échapper, grâce au véhicule qui le transportait rapidement sur l'autre rive.

(Fanal.)

L'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a, dans sa séance de mardi dernier, nommé M. de Monttherot président pour l'année 1843. Elle a fixé au 28 de ce mois la séance publique dans laquelle seront faits les rapports sur les mémoires envoyés pour les divers concours ouverts par la compagnie. Dans cette séance, on distribuera les médailles fondées par M. Fulchiron en faveur des ouvriers en soie les plus distingués par leur travail et leur conduite.

Pour remplir exactement les vœux du généreux fondateur, l'académie s'est entourée des documents les plus précis, notamment de ceux qu'elle a demandés au conseil des prud'hommes, et qui lui ont été transmis par M. Arquillière, président du conseil.

M. Fournet a lu un savant mémoire sur les courants diluviens de la France, et particulièrement sur les bassins du Rhône et de la Garonne.

M. Sauzet, membre de la chambre des députés, et M. Chapuy-Montlaville, l'un et l'autre membres titulaires de l'académie, assistaient à cette séance.

A partir du 16 décembre 1842, le départ du courrier de Marseille pour Lyon aura lieu à huit heures du matin.

DEPARTEMENTS.

Depuis quelque temps les vols et les assassinats se multiplient d'une manière effrayante dans le département de la Loire.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un vol de 1,200 fr. a été commis dans la manufacture de M. Martin, située dans la plaine de Champagny, commune de Valbenoite. Les auteurs de ce vol, audacieux, pour s'introduire dans le bureau de M. Martin, ont percé un mur d'une épaisseur de cinquante centimètres, et cela pendant que les ouvriers étaient à leur travail. Les voleurs ont été aperçus par une femme qui portait à manger à l'un des ouvriers de la manufacture, mais ils ne se sont pas dérangés, car ils étaient encore à l'œuvre lorsque cette femme, qui les a pris pour des ouvriers de M. Martin, est sortie de l'atelier. La police est à la recherche des coupables.

La semaine dernière, à la Grange-de-l'Ouvre, commune de Valbenoite, deux hommes ont été attaqués et volés. L'un, d'une somme de 200 fr. environ et l'autre de 50 fr. Deux jeunes gens de la commune ont été arrêtés et conduits en prison.

Il y a peu de jours, un médecin de Saint-Etienne, venant de visiter un de ses malades à Côte-Claude, a été attaqué par un malfaiteur dont il a pu heureusement se débarrasser à l'aide de quelques coups de cravache.

Le 30 du mois dernier, une somme de 500 fr. a été soustraite dans le comptoir du sieur Garnier, marchand de farines, rue Germent, à Saint-Etienne.

Le 4 de ce mois, un vol de tuyaux de plomb a été commis au préjudice des propriétaires de la concession de la Roche, commune d'Outre-Forens.

Samedi dernier, le juge d'instruction, accompagné de la police et des gendarmes, a fait une descente dans les ateliers de M. Tournier, lithographe à Chalon-sur-Saône. Après une saisie volumineuse de papiers, M. Tournier a été écroué à la maison d'arrêt, inculpé, dit-on, d'émission de timbre falsifié.

Le nommé Maurin, père d'une nombreuse famille, a été frappé dimanche dernier, à Montbrison, d'un coup de couteau dans le bas-ventre qui a pénétré à une grande profondeur, et qui met ses jours en danger. Le meurtrier s'est lui-même constitué prisonnier. Il paraît que le coup a été porté, au milieu d'une rixe entre la famille de Maurin et la famille de l'un de ses voisins.

On écrit de Joyeuse, 10 décembre, au Courrier de la Drôme :

Notre foire de novembre, renvoyée au mercredi 7 décembre courant, n'a pas été plus heureuse que le premier jour, à cause d'une pluie qui n'a pas cessé depuis la veille. Cependant, vers midi, quelques acheteurs sont arrivés, et jusqu'à trois heures il s'est conclu quelques petites affaires aux cours ordinaires, mais

c'était une de ces belles figures dont Van Ostade nous a légué le type dans son merveilleux portrait de Brunswick : un mâle plein d'ardeur et de noblesse, au nez aquilin admirablement profilé, des lèvres un peu minces ombragées d'une fine moustache blonde, et une longue et soyeuse chevelure brune qui encadrait un visage d'une pâleur pleine de distinction. Annunziata avait perdu aussi l'expression d'enjouement qui éclairait d'ordinaire sa mobile physionomie; elle était pâle et digne. Ses yeux, fixés audacieusement sur le front de son compagnon, semblaient vouloir pénétrer jusqu'à sa pensée. Elle était en ce moment admirablement belle, mais d'une beauté que je ne lui connaissais pas encore et qui accusait une origine plus haute que celle qu'indiquaient ses grossiers vêtements. Derrière ce groupe silencieux, quelques têtes de brigands se dessinaient confusément dans la pénombre.

En ce moment, une main se posa sur mon épaule et me repoussa de côté. La figure d'Antoine vint se placer à côté de la mienne. Il avait les yeux attachés avec une dévotion fixité sur le tableau que je viens de vous ébauché, et comme mon bras touchait sa poitrine, je pouvais compter les pulsations de son cœur qui battait à coups précipités.

Le beau jeune homme se leva et adressa la parole à sa compagne en anglais. Comme cette langue m'était familière, je saisis parfaitement toute la conversation.

Il est, bientôt, neuf heures, madame; ce Français va venir. Prenez la lampe et passez de l'autre côté.

Vous m'avez promis de ne pas les tuer, Arthur, répondit Annunziata avec une grande pureté de diction. Songez à votre promesse. Je ne veux pas de sang sous mes yeux.

Ne craignez rien, mon adorée. Mon intérêt vous répond de ma conduite. Ces deux officiers nous seront plus utiles prisonniers que morts. Allez à votre poste en toute confiance.

Puis il se pencha et déposa un baiser sur le front de la jeune fille. Celle-ci passa ses deux bras autour du cou de son compagnon et appuya sa bouche sur ses lèvres.

Au même instant Antoine me repoussa violemment de côté pour se frayer un passage, et avant que je pusse le retenir, il se trouvait en face du couple stupéfait. L'expression de sa figure bouleversée par la rage avait quelque chose de sinistre qui m'effraya moi-même.

Monsieur, dit-il à son rival, cette femme vous a lâchement trompé. C'est elle qui m'a dévoilé hier l'infâme guet-apens dont mon lieutenant et moi devions être victimes. Nos rôles sont intervertis. Vous êtes en mon pouvoir.

S'adressant ensuite aux brigands stupéfaits :

Bas les armes, canaille ! leur cria-t-il d'une voix tonnante, et rendez-vous à merci !

Je regardai ces faces : « Tu crois aux paroles de cet homme ? lui dit-elle en désignant Antoine du geste.

L'autre lui fit voir avec un amer sourire les soldats qui l'entouraient. Comment ne pas y croire ? répondit-il.

La malheureuse se tordit sous l'étreinte d'une convulsion qui contracta tous les muscles de son visage, puis elle se retourna du côté du capitaine.

Je vous croyais un brave soldat, lui dit-elle d'une voix éteinte. Vous n'êtes qu'un misérable calomniateur ! Vous vous êtes vengé comme un lâche. Avant de tuer cet homme qui m'aime, vous avez voulu me tuer moi-même dans son cœur : vous avez réussi. Soyez maudit !

Antoine était tout bas d'une façon affreuse à voir.

Chasseurs, dit-il après un instant, garrottez-moi tous ces drôles, et emmenez cette femme.

Annunziata fut emmenée et les prisonniers garrottés et étendus à terre. Le capitaine donna alors l'ordre de la retraite. En partant, nous laissâmes tout ce qui restait de soldats sous les ordres d'un sergent pour surveiller les prisonniers.

En rentrant au village, nous trouvâmes Annunziata sous la garde de quelques chasseurs.

Qu'on rende la liberté à madame, dit Antoine.

Les soldats ouvrirent leurs rangs, et la jeune fille s'éloigna après avoir adressé au capitaine un regard plein de haine et de menace.

Je rentrai dans ma chambre et me couchai. J'étais sur le point de m'endormir, lorsqu'un bruit de pas précipités me fit lever et regarder à la fenêtre. A la lueur des étoiles, je vis une cinquantaine de soldats armés de pelles et de pioches, et qui se dirigeaient vers la sortie du village. Antoine était à leur tête. Je pensai naturellement qu'il voulait faire quelque travail de défense pour nous retrancher en cas d'insurrection, et j'allai me reconcher.

Le lendemain, à la pointe du jour, Antoine entra dans ma chambre.

Viens, me dit-il avec un étrange sourire, viens voir comment le capitaine Antoine châtie ses ennemis. Tu es corse, et tu comprendras parfaitement la plaisanterie. Allons, habille-toi. Je veux t'apprendre comment on se venge d'une infâme trahison.

Et des déceptions d'un amour insensé, ajouta-t-il, sérieusement.

C'est vrai, dit-il; mais que veux-tu ? il faut se résigner dans la vie à être victime ou bourreau. A quoi m'ont servi, je te prie, les principes d'équité et d'honneur dont j'ai fait jusqu'à ce jour le seul pôle de ma vie ? à me faire balafier par une cougine ? à m'asseoir de ce côté, à l'enfer ?

Autre, Espuis, vois-tu, je ne suis pas fait pour la vie molle et incolore que nous menons ici. Il y a au fond de mon cœur un volcan que j'ai vainement cherché à étouffer sous les cendres de la morale et de l'humanité. Le cratère s'est creusé et l'éruption éclate. Il y aurait folie à l'arrêter. Marchons !

Antoine, dis-je tout effrayé, ce n'est pas toi qui parles ainsi, c'est la fièvre.

Où, dit-il, j'ai la fièvre, une fièvre qui me dévore et qui me tuera. Je suis amoureux de cette femme qui s'est si lâchement jouée de moi. C'est ignoble, n'est-ce pas ? Je dois te faire pitié, je me fais pitié à moi-même !

PAUL S...

(La suite à un prochain numéro.)

côté de la Camargue où il fut entraîné à la côte par les courants. Le 28, à trois heures du soir, l'équipage aperçut la tour du phare de Farman. On mouilla deux ancres, elles chassèrent, et, comme on craignait que le fond où l'on se trouvait ne fût rocaillieux et que le navire ne pût venir à terre sans accident, on construisit un radeau; la mer l'emporta au moment où il venait d'être achevé. Apercevant alors des employés des douanes qui faisaient des signaux, on pensa que la côte devait être sablonneuse, et les chaînes des ancres furent lâchées pour que le navire pût aborder; mais l'une d'elles s'embarassa avec un grelin et ne put passer dans l'écluse. Le bâtiment vint en travers, jet une lame le renversa les mâts dans l'eau. Le mousse, voyant ce péril, se jeta à la nage et arriva sur la plage où il fut reçu par les douaniers. Deux matelots suivirent son exemple avec le même bonheur.

« A six heures le navire s'enfonça tellement qu'il ne resta plus au-dessus de l'eau qu'une des murailles, sur laquelle s'étaient cramponnés les cinq matelots qui restaient encore. Le capitaine Ducouret y transporta sa femme qui était embarquée avec lui, mais les vagues l'enlevèrent plusieurs fois; elle passa enfin sous le navire, et son mari, qui voulut encore essayer de lui porter secours, périt avec elle malgré les efforts de son second qui se jeta quinze ou seize fois à l'eau pour l'aider ou le sauver. Cet homme, voyant disparaître son capitaine, alla rejoindre les matelots, et tous passèrent la nuit entière sur la muraille du bâtiment, exposés à la mer et au vent qui par bonheur n'était pas très-froid. Le lendemain à six heures du matin, la mer était moins agitée, et le gardien du phare, assisté de deux ouvriers maçons, mit une chaloupe en mer et sauva les malheureux naufragés. Le corps du capitaine et celui de sa femme ont été trouvés près du poste de Beauduc, à trois lieues de l'endroit où ils avaient péri.

« Le capitaine Ducouret était un homme de bonne famille, riche, très-instruit et n'ayant que vingt-huit ans; sa femme en avait vingt-six. Tous deux et le second du navire étaient Parisiens, le mousse Marseillais, et le reste de l'équipage appartenait aux provinces de l'ouest. »

On lit dans le Moniteur :

Par ordonnance royale du 10 décembre, sont nommés :
Conseiller à la cour royale de Rouen, M. Ramfreville, procureur du roi près le tribunal de première instance du Havre,
Procureur du roi près le tribunal de première instance du Havre (Seine-Inférieure), M. Godefroy, procureur du roi près le siège de Dieppe.
Procureur du roi près le tribunal de première instance de Dieppe (Seine-Inférieure), M. Dezauch, procureur du roi près le siège de Neufchâtel.
Procureur du roi près le tribunal de première instance de Neufchâtel (Seine-Inférieure), M. Loverdo, juge d'instruction au même siège.
Président du tribunal de première instance de Guingamp (Côtes-du-Nord), M. de Kergrist, juge au siège de Morlaix.
Président du tribunal de première instance de Montélimar (Drôme), M. Pal, substitut du procureur du roi près le siège de Grenoble.
Procureur du roi près le tribunal de première instance de Moulins (Allier), M. Géraudy, procureur du roi près le siège d'Yssengeaux.

Nouvelles Diverses.

A dater du 16 décembre prochain, les fils de fer et d'acier pourront être importés en Autriche moyennant un droit de 6 florins, monnaie de convention, par quintal. A partir de ce même jour, le tarif exceptionnel de 4 florins en faveur des fabricants de cordes de piano cessera d'être en vigueur.

— On lit dans les journaux anglais que les maisons en fer coulé deviennent d'un usage de plus en plus fréquent en Angleterre. Une maison de cette espèce, ayant trois étages et dix à douze pièces, coûte environ mille livres sterling, et, lorsqu'on a lieu d'être mécontent de ses voisins, on peut, au prix de vingt-cinq livres sterling au plus, la faire démonter et la faire transporter sur un autre emplacement.

— Les critiques des journaux allemands s'exercent sur la prééminence des peintres français et allemands; ils mettent pour la plupart les peintres français et belges au-dessus de ces derniers. Ces journaux n'ont, pour se guider dans leurs observations, que MM. Gallait et Debiefve d'une part, et M. Lessing de l'autre. On comprend donc que leur opinion ne prouve rien, quoiqu'elle soit absolument vraie.

Nouvelles Etrangères.

AUTRICHE.

On écrit de Pesth (Hongrie), le 3 décembre :
« Nous attendons un corps d'armée de 30,000 hommes, qui doit se rendre sur les frontières de la Serbie. Il paraît que l'Autriche a le désir d'épouser la cause du prince Michel, si la Russie s'engage à appuyer le prince Alexandre.

« On nous annonce de Cataro que les Monténégrins, au nombre de 1,500 hommes, ont fait une invasion sur notre territoire; trois villages de colons allemands ont été pillés, et 80 des soldats des gardes de frontières ont été tués ou blessés. Le viadika n'a pas encore donné de réponse au gouverneur de Cataro. »

SUISSE.

SOLEURE. — Le colonel Meyer d'Olten, qui vient de faire avec distinction une campagne fatigante en Afrique, a déposé dans l'arsenal cantonal des armes enlevées aux Kabyles et autres tribus indigènes de l'Algérie.

ORIENT.

Les affaires d'Orient prennent de nouveau une tournure grave; des complications surgissent de toutes parts. Une intervention active des grandes puissances dans les affaires intérieures de l'empire paraît imminente, et nous allons voir encore une fois éclater leurs rivalités.

Nous avons reçu communication de la lettre suivante écrite de Constantinople, le 27 novembre, par une personne qui se trouve en position d'être bien informée :

« Le divan est dans le plus grand embarras par suite de la remise d'une lettre autographe de l'empereur Nicolas au sultan, à qui l'autocrate demande des explications sur la conduite de son gouvernement au sujet des derniers événements de la Serbie. L'empereur Nicolas exige, du reste, péremptoirement la réintégration du prince Michel, dépossédé par les partisans de la Turquie, contrairement aux traités existants, et sans l'avis préalable de sa majesté. L'ambassadeur russe, M. de Boutenief, chargé de remettre la fameuse lettre au sultan, a reçu en même temps l'ordre de demander ses passeports dans le cas où il ne serait pas fait droit immédiatement aux réclamations de son gouvernement.

« Il est fortement question de la réunion en conseil extraordinaire de tous les pachas de l'empire, à l'effet d'aviser au moyen de tirer le pays de la crise actuelle.

« L'Angleterre verrait avec plaisir la Russie en guerre avec la Porte. Il règne dans le pays une vague inquiétude qui nous paraît être l'avant-coureur de quelque catastrophe.

« Il paraît que la Porte cédera à la dernière représentation des ambassadeurs des grandes puissances en ce qui concerne la Syrie. Les Maronites seraient gouvernés par un prince chrétien. »

MOLDAVIE ET VALACHIE.

Un parti composé des hommes les plus influents parmi les grecs et les catholiques s'est formé dans le double but de défendre les droits des chrétiens et de constituer les trois principautés du Danube en un état indépendant, placé sous la protection des grandes puissances. On choisit, dans ce cas, un prince appartenant à l'une des familles régnantes d'Europe. Les catholiques ont déjà jeté les yeux sur un prince appartenant à une auguste famille; les grecs et une partie des catholiques verraient avec plaisir à leur tête le duc de Leuchtenberg.

SERBIE.

Les nouvelles de Belgrade sont satisfaisantes; la tranquillité est parfaite dans le pays. Mais il paraîtrait, d'après une lettre de Semlin en date du 17 novembre, que le clergé s'est ouvertement prononcé contre le nouvel ordre de choses établi dans ce pays, et qu'il cherche à soulever le peuple, sur lequel il exerce une grande influence. Ces circonstances exigent la présence aux environs de Belgrade d'un corps de miliciens qui n'est relevé qu'une fois par mois, et un pareil service, comme on peut penser, devient onéreux à la population.

On a même réuni autour de Belgrade toute l'artillerie, un matériel con-

sidérable et des munitions, de sorte que le peuple croit que le pays est en guerre.

Inutile d'ajouter qu'à la date de ces nouvelles, on ignorait en Serbie les prétentions de la Russie, qui ont dû être connues à Belgrade vers la fin de novembre.

Quelle que soit la décision de la Porte au sujet des réclamations de l'empereur Nicolas, il est plus que probable que la Serbie ne se soumettra pas sans résistance.

POLOGNE.

L'année prochaine, les israélites de la Pologne seront soumis à la loi sur le recrutement et ne pourront plus se faire remplacer pour de l'argent. On confectionne les rôles. Les hommes de dix-huit à vingt-cinq ans seront appelés au service. Les rabbins seuls seront exemptés du service militaire qui sera de dix années.

ALLEMAGNE.

On écrit de Francfort, 1^{er} décembre :
« Nous avons reçu ces jours derniers des consignations considérables de marchandises françaises du genre de celles qui sont frappées d'une augmentation de droits par le nouveau tarif de l'union des douanes à partir du 1^{er} janvier prochain. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les TABLETTES LAROCHE sont reconnues supérieures à tous les pectoraux; une boîte suffit pour guérir le rhume le plus opiniâtre. — 1 fr. 50 c. avec l'instruction, chez les pharmaciens Larocque, rue Saint-Polycarpe, 10, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; Michel, à Tarare; Martinet, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Pignol, à Grenoble; Germain, à Annonay; David, à Voiron.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 15 DÉCEMBRE.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.		3,300
1,000	700	Saint-Etienne.	1,100	»
350	600	Grenoble.	815	»
500	750	Saône-et-Loire.	750	»
400	700	Dijon.	550	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	Turin.	400	»
1,000		Montpellier.	725	»
1,000		Besançon.	430	»
1,000		Reims.	»	»
1,000		Metz.	710	»
360	500	Valence.	530	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	623	»
Idem.		Union.	»	500
Idem.	1,000	Société civile.	750	»
1,500	800	Grangette et Culatte.	500	»
4,000		Côte Thiollière.	»	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf. Cèdes mines des Lites.	»	»
2,500		Comp. du Villars.	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	3,500	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,900	»
800	500	Rhône supérieur.	»	»
154	5,000	Gondoles sur Saône.	4,100	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	9,000	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,200	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,500	»
300	2,000	Seguin.	1,700	»
220	2,000	de l'île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	380	»
6,000		Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne. .	7,200	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125	»
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	23,500	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,010	»
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	275	»
Illimité		Omnium.	875	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	515	»
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. .	4,830	»
650	1,000	Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	»

ALEXANDRE HÉOIS, éditeur, rue Richelieu, 65.

DICTIONNAIRE DES RACINES ET DÉRIVÉS

DE LA LANGUE FRANÇAISE, dans lequel on trouve tous les mots distribués par familles d'après la similitude de consonnance et de signification.

et chaque famille rangée dans l'ordre alphabétique de la racine dont elle dépend, pour la facilité de l'étude et de l'enseignement.

PAR FRÉDÉRIC CHARASSIN,

AVEC LA COLLABORATION DE FERDINAND FRANÇOIS.

Prix : 15 francs. (5720)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A VENDRE,

UNE MAISON D'AUBERGE,

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg,

AVEC JARDIN ATTENANT ET DEUX Puits.

Le tout du revenu annuel de 600 fr.

A louer pour la Noël prochaine.

VASTES MAGASINS

SITUÉS RUE Puits-D'AINAY,

Pouvant servir à un marchand de charbon ou à un marchand de liquides.

A VENDRE.

PLUSIEURS IMMEUBLES

en ville et à la campagne.

S'adresser, pour le tout, audit M^e Régipas. (4283)

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

Samedi dix-sept décembre 1842, à dix heures du matin, sur la place du Marché de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente forcée de divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, etc.

Et le même jour, à trois heures du soir, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente forcée de tombereaux, charrettes, chevaux de diverses tailles, saisis. (1820)

Pour cause de cessation de commerce, A REMETTRE DE SUITE,

UN BAIL DE CINQ ANS DE LA BRASSERIE DE TOURNUS.

Cet établissement, le seul de sa nature qui existe dans cette localité qui compte 6,000 âmes, se trouve aussi au centre d'un rayon fort étendu, communiquant avec toutes les localités voisines par des routes d'un accès très-facile. Il est placé sur le bord de la Saône.

Sa clientèle, déjà très-nombreuse, est susceptible d'une grande augmentation, et l'on donne la certitude d'un arrangement très-facile pour renouveler avec le propriétaire à l'expiration du bail.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Garnier, chez M. Reynaud, liquoriste à Vaise, Et, pour traiter, à M. Garnier, brasseur, à Tournus. (390)

A vendre.

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE EN ACTIVITÉ.

S'adresser à M. Lambert, grande rue Longue, n. 11.

(389)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE MARCHAND TAILLEUR.

A louer.

APPARTEMENT.

S'adresser rue Trois-Carreaux, n. 6, au 2^e. (373)

A vendre.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ situé sur une des places les plus fréquentées de Lyon. S'adresser à MM. Brédy et Chipron, négociants, rue Neuve, n. 31. (359)

AVIS.

On demande UN JEUNE HOMME pour voyager sur place ou au dehors pour les articles de Saint-Quentin; PLUSIEURS JEUNES GENS pour faire la place de Lyon; UN CAISSIER TENEUR DE LIVRES qui puisse donner des garanties du dépôt qu'on pourrait lui faire. (584) S'adresser rue de la Barre, n. 8, au 2^e, seconde montée.

RHUMES.--ENROUEMENTS.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macons, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHIER-FAIVRE, fiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, con-Grande-Rue, 4. (8119)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la Poudre végétale de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis. S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 25.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix : 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7674)

OBJETS D'ÉTRENNES.

LIQUIDATION

De jouets d'enfants de tous les genres, vendus à des prix très-bas,

Grande rue Mercière, 53.

Grand assortiment de maillechort et de plaqué première qualité pour le service de table et de limonadier. Belle collection de bijouterie dans le dernier goût en doré et plaqué or par le nouveau procédé galvanique.

Tous les articles portent une étiquette indiquant leur prix qu'aucune considération ne pourra faire varier. (6523)

AVIS.

M. FRENÉTI prévient ceux qui voudront en faire partie qu'il ouvre UNE ÉCOLE DE DESSIN ET DE PEINTURE chez lui, rue de Castries, 8. (570)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare. (8036-6224)

Fabrique de Chemises,

Passage Tolozan, grande cour.

En calicot, percale et madapolam, à 2 fr., 2 fr. 25 c., 2 fr. 50 c., 2 f. 75 c., 3 fr., 3 fr. 25 c., 3 f. 50 c., 3 fr. 75 c., 4 fr., 4 fr. 25 c., 4 fr. 50 c. et 5 fr. la pièce. Chemises de Paris, dernier genre: depuis 5 fr. 50 c. jusqu'à 12 fr. la pièce, le moins pour une 1/2 douzaine, ou pour un 1/4 de douzaine assorties. (582)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSAY FILS, rue de la Paillette, 19.